

SAINT-FELIX-DE-LODEZ		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.	
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 2	Présents : Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Karen MARCON ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; M. Antonio GODOY ; M. Stéphane VAN LERBERGHE Absents : M. Éric PEROLAT ; M. Romain DESRICHARD	
<u>Date de la convocation</u> Le 26/03/2024 <u>Date d'affichage</u> Le 12/04/2024	Absents excusés : Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Sophie SOUYRIS) ; Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Cristelle LENOIR)	
N° 2024-16 <u>Objet :</u> Affectation des résultats 2023- COMMUNE et CCAS <u>ACTES</u>	Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation des résultats des budgets communaux et CCAS. <u>BUDGET COMMUNAL</u> Le compte administratif 2023 a été arrêté comme suit : <u>Résultat de fonctionnement N-1 :</u> a- Résultat de l'exercice : 246 057.20 € b- Résultat antérieur reporté : 1 132 261.58 € c- Solde cumulé : 1 378 318.78 € (a + b) d- Virement à la section d'investissement : 0 € e- Résultat à affecter : 1 378 318.78 € (c-d) <u>Investissement :</u> f- Solde d'exécution N-1 : 878 345.64€ g- Résultat antérieur reporté : -759 896.36 € h- Solde cumulé : 118 449.28 € (f + g) i- Solde des RAR : 93 927.72 € j- Besoin de financement/Autofinancement : 24 521.56 € (h+i) <u>Affectation proposée :</u> Affectation au c/1068 en investissement : 0 € Report en investissement c/001 : + 118 449.28 € Report en fonctionnement c/002 : + 1 378 318.78€	

BUDGET CCAS

Le compte administratif 2023 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

Résultat de l'exercice : - 2 860.9€

Résultat antérieur reporté : 6 521.78€

Résulta à affecter : 3 360.88 €

Investissement :

Solde d'exécution N-1 : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Solde des RAR : 0 €

Besoin de financement : 0 €

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 0 €

Report en investissement c/001 : 0 €

Report en fonctionnement c/002 : + 3 360.88 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après réflexion, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats.
- **DECIDE** d'inscrire les sommes correspondantes aux Budgets 2024.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 04 avril 2024.

Le secrétaire de séance
Eliette CAMUT



Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr